

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-850

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	500 000 000	0
Compétitivité	0	500 000 000
Cohésion	0	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 500 000 000 du programme 363 "Compétitivité" action 04 "Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises - modernisation des administrations régaliennes" vers le programme 362 "Ecologie" action 04 "Economie circulaire et circuits courts".

Il s'agit d'un amendement d'appel qui vise à favoriser les circuits courts. Favoriser les échanges à l'échelle locale est bénéfique pour nos agriculteurs, nos producteurs locaux et nos commerces de proximité. Par ailleurs cela a un impact bénéfique non négligeable sur l'environnement.

Dans l'Hérault, la fermeture des marchés pendant les deux mois de confinement a poussé les agriculteurs à recourir à des circuits courts et à la vente directe pour survivre. Il convient de continuer à soutenir ces initiatives de nos agriculteurs jusqu'à ce que les effets de la crise soient dissipés.